

Charleroi, le 30 décembre 2002

Procès-verbal de la seconde réunion du Conseil d'administration **du 14 décembre 2002 à Charleroi**

La séance est ouverte à 17h15 sous la présidence de M. Daniel OGER, président. Sont également présents MM. Philippe LOMBART, Daniel HALLEUX, Jean-Marie PIRON, Henri DOUHA, Claude BIKADY et Fabrice GROBELNY.

Se sont excusés : MM. André BREDA et Pierre VAN de VELDE.

1. Le **procès-verbal** de la réunion du Conseil de la F.E.F.B. du 24 octobre 2002 est approuvé sans observation particulière.

2. Discipline - Affaire DE NOOSE/BECQUART

[...]

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'infliger aux intéressés les sanctions suivantes pour création de faux joueurs, envois de faux résultats et participation dans un système où de faux résultats ont été envoyés :

- à M. DE NOOSE : à dater du 1^{er} janvier 2003, une suspension de deux ans comme joueur et de cinq ans comme responsable d'un cercle d'échecs (circonstance aggravante : deux sanctions lui ont déjà été infligées lors des dernières années) ;
- à M. BECQUART : une suspension comme responsable d'un cercle d'échecs jusque fin 2004, avec effet immédiat (circonstance atténuante : il a dénoncé les faits en cause).

Le Conseil s'interroge également sur les mesures à prendre afin que ce genre de pratique ne se reproduise plus à l'avenir. Il est décidé que le Conseil serait plus strict concernant l'entérinement des comités de cercle : désormais, il ne sera plus accepté qu'un mineur soit présenté comme responsable d'un cercle d'échecs.

Quant à la demande de subside qui avait été introduite par M. BECQUART pour le tournoi du 1^{er} décembre 2002 du Caïssa Mons-Hainaut, vu les circonstances, le Conseil décide à l'unanimité d'y réserver une suite défavorable.

Après avoir été rappelé en Conseil, M. BECQUART se voit notifier oralement par le Président les décisions disciplinaires prises et leur motivation. Son attention est appelée par le Secrétaire sur le fait qu'à l'estime du Conseil, la signature apposée sur un formulaire d'envoi de résultats et contestée par M. BECQUART en séance est bien de la main de celui-ci.

La séance est levée vers 18h30.

Fabrice GROBELNY
secrétaire